

Projet de Promotion de l'Accès aux Actes d'état civil à Tous « PACTE »

RAPPORT FINAL



Avril – Septembre 2016

Introduction

La concertation Nationale de la Société Civile (CNSC-Togo) avec l'appui financier de la Fondation Konrad Adenauer a initié le projet de « promotion de l'accès aux actes d'état civil à tous » (PACTE) dans sept (07) préfectures de la région maritime.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux actes d'état civil par les citoyens à travers des actions d'éducation citoyenne, l'appui à la délivrance d'actes de naissance (jugements supplétifs) et le plaidoyer pour des actions politiques et publiques innovantes en matière de délivrance des pièces d'état civil et d'identité au Togo. Il a mobilisé tant d'acteurs dans les différentes couches sociales de la région maritime.

I. Contexte

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article n° 15.1 dispose que, "*chaque individu a droit à une nationalité*" et par ricochet à une pièce d'identité nationale.

L'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Enfants précise que, « l'enfant est enregistré aussitôt à sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux ».

L'Etat civil est intimement lié à la vie de toute personne physique car il permet l'identification juridique des citoyens. L'accès aux actes d'état civil constitue un enjeu majeur pour la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. Il est aussi un droit pour tous les citoyens.

Au Togo, le système d'état civil et en particulier l'enregistrement systématique des enfants à la naissance et le système d'établissement des certificats de nationalité (CN) et des cartes d'identité (CI), présentent des défis énormes.

Selon les données du rapport de MICS4¹, 22% des enfants de moins de 5 ans n'ont pas été enregistrés à l'état civil pour des raisons de dysfonctionnement des services publics compétents mais aussi par la négligence et/ou l'ignorance des parents.

Mais le plus inquiétant demeure le nombre important de citoyens ne disposant de nationalité et qui se retrouvent dans l'impossibilité de disposer d'une pièce d'identité.

Selon le registre des Ministères de la Justice et de la Sécurité, le taux de CN et de CI délivrés est 3 % à 4% des adultes/an, soit 2,3 à 3,3% pour le CN et 3 à 4,2% pour la CI. Or, le taux de croissance démographique annuelle est de 2,84%².

Le fait marquant de la faiblesse de l'état civil au Togo est le rapport de l'Organisation de la Francophonie (OIF) sur le fichier électoral au Togo en mars 2015 où il est démontré que moins de 25% des citoyens ayant 18 ans et plus et en âge de voter disposent d'une pièce d'identité (carte d'identité nationale, passeport ou livret de famille).

Malgré plusieurs initiatives de l'Etat et des partenaires pour renforcer l'accès aux faits d'état civil (les naissances et autres actes d'état civil), des contraintes et goulots d'étranglement subsistent toujours et constituent des freins à l'amélioration du secteur de l'état civil au Togo doublés des facteurs socioéconomiques et culturels

¹Enquête par grappes à indicateur multiples, 2010, p.155

² Recensement général de la population et de l'habitat, 2010, page 6.

notamment la lourdeur administrative, la pauvreté, la négligence des parents, l'absence de mécanismes de coordination entre les intervenants, la méconnaissance de la procédure par les impétrants à la nationalité et à la carte d'identité nationale. C'est dans ce cadre que la CNSC Togo dont l'objectif est de promouvoir la Démocratie et la Gouvernance à travers une citoyenneté active et responsable et la redevabilité des pouvoirs publics s'engage à promouvoir et à faciliter l'accès aux actes d'état civil aux citoyens pour une participation efficace et responsable dans les affaires publiques.

II. Rappel des objectifs et résultats attendus

II.1. Objectifs

De manière générale, le projet a pour objectif de prévenir le faible accès aux pièces d'état civil par les citoyens à travers des actions d'éducation citoyenne, d'appui à la délivrance d'actes de naissance et le plaidoyer pour des actions politiques publiques et innovantes en matière de délivrance des pièces d'état civil et d'identité au Togo.

Les Objectifs spécifiques sont :

- Sensibiliser et éduquer les citoyen(ne)s à l'importance des actes d'état civil et pièces administratives pour une participation responsable des citoyens à la gestion des affaires publiques ;
- Faire le plaidoyer auprès des Ministères en charge de la Sécurité, de la Justice et de l'Administration Territoriale pour la facilitation de la délivrance des actes d'état civil et pièces administratives ;
- Organiser, en partenariat avec les Ministères en charge de la Sécurité, de la Justice et de l'Administration Territoriale des sessions foraines de délivrances de jugements supplétifs dans les 07 préfectures de la région maritime et Grand Lomé.

II.2. Résultats attendus

- ✓ Une équipe de pilotage de 05 personnes ressources représentant la société civile, l'administration publique et les partenaires est mis en place ;
- ✓ 630 acteurs locaux, leaders d'opinion et autorités administratives sont sensibilisés sur les bien-fondés des actes d'état civil et pièces administratives ;
- ✓ 07 comités de mobilisation pour l'état civil (CMEC) sont mis en place au sein des communautés pour mobiliser les citoyen(ne)s à accéder aux services d'état civil dans les 07 préfectures de la région maritime ;

- ✓ Un plaidoyer est conduit et des rencontres avec les décideurs sont tenues pour faciliter les procédures de délivrance des actes d'état civil et pièces administratives et faire des réformes du Code de la nationalité de 1978.
- ✓ 300 citoyen(ne)s ont obtenu leurs jugements supplétifs suite à des opérations foraines.

III. Déroulement des activités

III.3. Lancement officiel

La cérémonie de lancement officiel du projet a eu également lieu le 08 avril 2016 juste après la toute première réunion du comité de pilotage. Elle a connu la participation des autorités administratives, des représentants des ambassades, de la chefferie traditionnelle, des représentants de la société civile et des professionnels de médias. Elle a permis de présenter au public le projet.



Lancement officiel du projet le 08/04/2016 à agora Senghor, salle Orchidée

III.4. Les causeries-débats

Du 28 au 29 avril 2016, se sont tenues dans les chefs-lieux de sept (7) préfectures de la région maritime (**Avé, Zio, Bas-Mono, Yoto, Vo, Lacs et Golfe**) des causeries-débats sur l'importance des actes d'état civil.

Ces rencontres ont été organisées à l'intention des responsables des organisations de la société civile (OSC), des comités de développement de quartier, de canton et de village (CDQ, CCD et CVD), des autorités administratives locales, les agents d'état civil, les responsables locaux des partis politiques, les organisations féminines et paysannes. Elles ont connu la participation deux cent deux (**202**) personnes dont cent soixante-neuf (**169**) hommes et trente-trois (**33**) femmes.



Les participants lors des causeries-débats

III.5. Atelier d'élaboration d'argumentaire pour le plaidoyer

Il est organisé au siège de la CNSC-Togo, un atelier d'élaboration de l'argumentaire pour le plaidoyer le 13 mai 2016. Au total dix (10) participants ont bénéficié de cet atelier. Cette rencontre a connu deux temps forts.

Dans un premier temps, les participants ont été édifiés sur les stratégies de plaidoyer.

La seconde partie des travaux a été pratique. Il s'est agi de l'amendement et de la validation de l'argumentaire pour le plaidoyer par les participants.

Au terme de cet atelier, le comité dispose d'un argumentaire de plaidoyer pouvant lui permettre d'aller à la rencontre des acteurs cibles en vue de faciliter l'accès des populations aux différents actes d'état civil.

III.6. Les émissions radio et Télé

Les 10 et 11 mai 2016, des émissions radio ont été animées en direct par des animateurs de la CNSC-Togo et des personnes ressources sur deux (02) radios privées à forte audience de la capitale (Nana Fm et City Fm) Lomé en langue locale. Les émissions ont porté sur l'importance des actes d'état civil. Ces émissions interactives ont permis d'éclairer les auditeurs sur des aspects de l'état civil au Togo et de trouver des réponses à leurs soucis liés à l'établissement des actes d'état civil ainsi que des pièces d'identité.

L'émission télé a été réalisée le 25 Août 2016 sur la télévision TV7 qui est une chaîne suivie par beaucoup de togolais. Elle a porté sur la situation de l'état civil au Togo ainsi que l'importance des actes d'état civil et des pièces d'identité.

III.7. Plaidoyer auprès des autorités administratives

Seules deux (02) rencontres sur les trois (03) préalablement prévues ont été réalisées.

II.7.1. Rencontre avec le Ministère de la Justice chargé des Relations avec les Institutions de la République

Une équipe composée des membres du comité de pilotage appuyés par des personnes ressources a présenté l'argumentaire au Ministre de la Justice le 24 mai 2016 à 9 heures. Ce dernier a rassuré la délégation qu'il est prêt à faire tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de la qualité du service que ce soit à court ou à long terme.

II.7.2. Rencontre avec le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des collectivités locales

Cette deuxième rencontre a eu lieu le 26 mai 2016 à 10 heures au bureau du ministre.

Le Ministre a promis, qu'après lecture de l'argumentaire et des discussions, de transmettre à qui de droit les informations et de voir dans quelle mesure son ministère peut travailler en collaboration avec la CNSC-Togo à travers le projet pacte pour faciliter l'accès aux actes de naissance aux citoyens. Il a renchéri qu'un comité ad hoc pour centraliser les problèmes liés à l'état civil est en train d'être mis en place au niveau du ministère et il serait souhaitable que la société civile en fait partie notamment la CNSC-Togo.

III.8. Atelier de renforcement de capacités des comités de mobilisation pour l'état civil au Togo (CMEC)

L'atelier de renforcement de capacités des membres des comités de mobilisation pour l'état civil au Togo a eu lieu le 02 juillet 2016 au siège de la CNSC-Togo.

Il a connu la présence de 21 participants dont des représentants de la chefferie traditionnelle, des agents d'état civil et des acteurs de la société civile. Cet atelier a pour but d'outiller les membres des CMEC en vue d'accompagner la CNSC-Togo dans la mobilisation des citoyens pour les campagnes foraines de délivrance de jugements supplétifs.



Les participants lors de l'atelier

III.9. Les Restitutions

Du 05 Juillet au 18 Août 2016, des séances de restitutions ont eu lieu dans quatorze (14) localités de la région maritime à raison de deux (02) localités par préfecture. Elles ont connu une forte mobilisation dans les différentes localités bénéficiaires.

Les restitutions ont porté sur l'importance des actes d'état civil en particulier l'acte de naissance, le rôle des parents, des agents d'état civil et de la chefferie traditionnelle dans la délivrance des actes d'état civil et les pièces d'identité ainsi que le lien entre l'acte de naissance, les pièces d'identité et le fichier électoral.

Ces séances ont été également l'occasion pour les membres des comités de mobiliser les populations pour les campagnes foraines qui auront lieu dans les préfectures.



Les séances de restitutions dans les localités

III.10. Les campagnes foraines

Elles ont concerné les sept (07) préfectures de la région maritime et se sont déroulées du 23 août au 27 septembre 2016.

Au total trois cent quatre-vingt-cinq (385) citoyens ont bénéficiés des jugements supplétifs soit 136 hommes et 249 femmes.

❖ *Tableau récapitulatif des effectifs par préfecture*

LOCALITES	EFFECTIFS		
	Hommes	Femmes	Total
GOLFE	04	35	39
ZIO	36	35	71
YOTO	19	31	50
VO	25	50	75
AVE	21	59	80
LACS	07	13	20
BAS MONO	24	26	50
TOTAL	136	249	385



Le juge lors des audiences



Remise de l'acte par un chef traditionnel

Conclusion

En définitive, le processus de mise en œuvre du projet « promotion de l'accès aux actes d'état civil à tous » a été un succès. Le projet a reçu l'adhésion des autorités et des populations. Il a permis de sensibiliser les citoyens, de délivrer des jugements supplétifs à certains et de recueillir les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'état civil au Togo.

Cependant, beaucoup reste à faire et nécessite la poursuite des actions de sensibilisation, de mobilisation citoyenne et de plaidoyer pour plus de prise de conscience.

Ce succès du projet, bien qu'évident, a une portée limitée due à sa localisation dans une seule région du pays. En tant que projet pilote et innovant, sa mise en échelle sur toute l'étendue du territoire national aura l'avantage de renforcer son impact et sa durabilité.

M. KEPOMEY Koffi Déla

Directeur Exécutif de la CNSC-Togo